



DISTRICT de la SOMME de FOOTBALL

46, rue Jules Lefebvre – BP 90429 – 80004 Amiens Cedex 1

Tél. : 03 22 89 66 40

Mail : wleclercq@somme.fff.fr



Communiqué Pratique U16 F en seniors F à 8

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Le Comité Directeur du District de la Somme, prend connaissance du PV du Conseil de Ligue du 11 septembre 2025 publié le 15 septembre 2025.

" 12.c (page 10) : Demande de surclassement – U16 féminines en Sénior à 8 :

Il est sollicité la possibilité pour les joueuses U16 féminines de participer en catégorie Sénior à 8. Le Président de la Ligue précise que cette dérogation peut être accordée par les Districts qui le souhaitent. Cependant, en accord avec Patrice Cuvillier (Médecin de Ligue), il est rappelé que ces demandes de surclassement sont examinées avec la plus grande prudence par la commission médicale. En effet, les différences morphologiques entre une joueuse de moins de 16 ans et une joueuse senior peuvent représenter un risque pour l'intégrité physique des jeunes joueuses. "

Après consultation de ses membres, le Comité Directeur du District de la Somme valide dès le 18 septembre 2025 la pratique des U16 F en Séniors F à 8 après autorisation pour la joueuse concernée par la Commission Médicale de la LFHF.

Cette dérogation est valable pour la Saison 2025/2026 pour les joueuses inscrites sur la FMI (ou équivalente) et dans la configuration suivante ; 3 U17 F maximum et 2 U16 F maximum.

Pour le Comité Directeur du DSF

Le Président

Pascal TRANQUILLE

